



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 FEVRIER 2021

FB/TD/AP/CJ n° 2021/09

Objet de la délibération :

ACQUISITION D'UNE
PARCELLE NON BATIE
CADASTREE
SECTION AH 178
APPARTENANT A
MONSIEUR ANDRE MESNIL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 04

Votants : 29

Date de la convocation :
9/02/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 février à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, PONÇON Anne, BONNET Dominique, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Eric, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusés : MARCHAND Jean-Paul, pouvoir à D. DURAND - JOSEPH Jean, pouvoir à J. GAY - RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, pouvoir à M. BAUDELLOT - DOKOUROFF Sonia, pouvoir à C. HABEGGER.

Secrétaire de séance : Anne PONÇON

VU l'article L2241-1 du Code de Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

VU l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens et des droits, à caractère mobilier ou immobilier. Les acquisitions de biens et droits à caractère immobilier s'opèrent suivant les règles du droit civil ;

VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes fixant le seuil de consultation à 180 000 euros ;

VU l'article L1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la passation des actes ;

VU le tableau généalogique déclarant Monsieur André MESNIL héritier de Madame Henriette REDON, propriétaire décédée de la parcelle AH n°178,

CONSIDERANT l'estimation de France Domaine en date du 18 décembre 2020 du terrain situé rue de la Garenne au Moine, cadastré section AH n°178, d'une valeur vénale de 4 700 € H.T.

CONSIDERANT la proposition financière faite par Monsieur André MESNIL pour acquisition par la commune de la parcelle AH 178, située La Garenne au Moine, d'une superficie totale de 315 m² pour une valeur de 4 700 € H.T. ;

Soit :

AH 178	315 m ²	4 700,00 €
--------	--------------------	------------

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission d'urbanisme en date du 27 janvier 2021 ;



2021-67

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver ladite acquisition et autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Sur l'exposé présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité atteinte de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle AH n°178, située La Garenne au Moine, d'une superficie totale de 315 m², pour une valeur de 4 700 € H.T.
- **CONFIE** la rédaction de l'acte à intervenir à Maître LANGUEDOC, notaire à Epernon, tous les frais étant pris en charge par l'acquéreur
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant, de prendre tout acte et de signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Epernon, le 15 février 2021

Le Maire,

F. BELHOMME



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



VILLE D'ÉPERNON

8 Rue du Général Lecterc - 28230 ÉPERNON
02 37 83 40 67 - www.ville-epernon.fr